



Conseil syndical de la Résidence la Vigneraie Vendredi 21 juin 2024

Membres du conseil syndical présents : Annie Prêteux, Annie Mairesse-Laumonier.

Membres du conseil syndical absents : Ana Raposo-Monteiro, Baptiste Boutant, Jessica Latorre, Laurent Bunel.

Syndic représentés par : Pierre Petitgas et Mohammed Bellahssene.

La résidence La Vigneraie est une grande copropriété. Quel avenir voulez-vous pour elle ?

Lors d'une Assemblée générale, les copropriétaires se réunissent pour décider des affaires importantes concernant leurs biens et leur vie courante dans la copropriété. Ils sont renseignés sur différents projets, problèmes et propositions. Ils participent aux débats, formulent des observations, présentent des critiques, demandent des informations, font des suggestions. À cette occasion, la voix de tous peut être entendue.

L'assemblée générale joue donc un rôle majeur dans la gestion et l'administration de la résidence.

Mercredi 15 mai 2024, notre assemblée générale annuelle s'est tenue dans un brouhaha de désaccords. Ainsi des points ont été rejetés sans échanges constructifs, sans demande d'informations et parfois même sous des applaudissements !!!

Ces attitudes sont absolument décourageantes. Elles provoquent une réelle perte de motivation si aucune initiative ne peut être entreprise.

Il est important que chacun puisse donner son avis, dire ce qu'il pense en écoutant et respectant les avis des uns et des autres.

Le désaccord est tout à fait possible, mais il doit être expliqué de façon raisonnable. Et surtout, il faut faire des propositions ensuite !

Le 15 mai, aucune proposition, aucune suggestion n'a été faite sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Être contre sans apporter de solution n'aboutit à rien / ne permet pas de faire avancer la situation.

- L'installation des 7 barrières proposée méritait une vraie discussion. On peut penser que les barrières sécuriseraient davantage la copropriété en limitant l'accès. C'est dans l'intérêt de l'ensemble des résidents de rendre la résidence plus attractive, car plus sûre.

- L'installation d'une antenne de l'opérateur Free sur la terrasse du Grand Debussy aurait permis à la résidence de disposer de 17 000 € en plus chaque année sans le problème des ondes émises par ce genre d'antenne.

Le conseil syndical de la résidence, composé de copropriétaires bénévoles, n'engage pas de projets pour nuire à la copropriété. Les projets proposés sont avant tout adaptés aux besoins de la résidence. Ils sont étudiés avec rigueur, mis en concurrence. Ils doivent apporter une dynamique à la résidence, lui donner un avenir durable.

Le repli sur soi, l'inaction et le désintéressement ne conduiront qu'à la dégradation de la copropriété et de notre quotidien.

Entretenir sa copropriété c'est valoriser son patrimoine.

Une copropriété bien entretenue véhicule une image positive, booste la vente d'un bien immobilier et permet de mieux vivre ensemble dans un environnement sain et propre.

Information importante

A compter du 1er juillet 2024, M. Mohammed BELLAHSSENE (agence Foncia Plaisir- Ccial Brigitte) 3 avenue de Saint Germain 78370 – Plaisir – Téléphone : 01 30 55 10 42

assurera la gestion de la résidence. M. Pierre PETITGAS est appelé à d'autres fonctions.

La comptabilité et les contentieux seront toujours gérés par l'agence Foncia Mansart de Montigny le Bretonneux. Téléphone : 01 61 37 00 00.

Bonnes vacances à tous.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée, avec, nous le souhaitons, une vraie envie d'entretenir notre résidence.

Pour le conseil syndical,
La présidente,
Annie PRETEUX